

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA F.F.P.S.C.

GRAVELINES (59) - 28 JANVIER 2007

C'est devant environ cent personnes que notre Président Jackie Dupuis déclare ouverte cette assemblée générale ordinaire et souhaite que nous observions une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui nous ont quitté depuis notre dernière assemblée générale.

C'est ensuite Monsieur Philippe HORNAIN, Président du CD 59 qui prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et remercier la Fédération d'avoir accepté que notre assemblée générale se déroule dans le Nord.

Le Président

Avant de passer la parole à notre secrétaire générale pour l'appel des CR et CD et vous donner lecture de mon rapport moral, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2007.

La parole est donnée au secrétaire général Michel BONCQUET qui fait appel :

Personnalités excusés :

Monsieur DEROSIER	Président du Conseil Général du Nord
Madame VANCOILLIES	Vice Présidente du Conseil Général chargé du Sport
Monsieur ROUSSEL	Président d'honneur du CDOS
Monsieur COESCOU	Président du CDOS
Monsieur DEVOS	Adjoint au Maire chargé aux sports
Monsieur BARAS	Président de la Fédération des AAPPMA du Nord
Madame BLANC	Directrice générale du Conseil Supérieur de la Pêche
Monsieur NELLO	Etablissements Sensas
Monsieur MOSSALGUE	Etablissements Rive
Monsieur COURTILLET	Etablissements Garbolino
Monsieur VICTOR	Etablissements VMC
Monsieur JAGUELIN	Président d'honneur FFPSC
Monsieur CHATELLARD	Président d'honneur FFPSC

Personnalités présentes :

Monsieur RINGOT	Maire de Gravelines
Monsieur BOUCHERY	Adjoint à l'environnement
Monsieur RODIER	Inspecteur à la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports

Membres du Comité Directeur présents :

AFFILE – BATON – BONCQUET – CARON – DEPALLE – DUPUIS – DUVET – GOUPIL – GRIGNON – GUILLOUX – JEANNOT – LAPIERRE – LEMARE – MISSERI – PHILIPPOTEAUX – POINSIGNON – QUERNEC – ROLLAND – TRAN LU Y – VILAIN.

Membre du Comité Directeur excusé :

PERIGOIS

Groupement nationaux présents :

VILLE (Truite)

VOLLE (Carpe)

Comités régionaux présents :

Auvergne – Basse Normandie – Bourgogne – Bretagne – Centre – Champagne Ardennes – Franche Comté – Haute Normandie – Ile de France – Languedoc Roussillon – Limousin – Lorraine – Nord Pas de Calais – Pays de Loire – Picardie – Poitou-Charentes – Provence Alpes Côte d'Azur.

Comité régionaux excusés :

Aquitaine – Midi Pyrénées.

Comités régionaux absents :

Alsace – Réunion.

Comités départementaux présents :

Aisne – Allier – Ardennes – Bouches-du-Rhône – Charente – Cher – Côte-d'Or – Creuse – Essonne - Eure – Eure-et-Loir - Finistère – Hérault - Loire – Haute-Loire – Loire-Atlantique – Loiret – Maine-et-Loire – Manche – Marne - Meurthe-et-Moselle – Meuse – Morbihan – Moselle - Nord – Oise – Pas-de-Calais – Pyrénées-Orientales – Haute-Saône – Sarthe – Seine-Maritime – Seine-et-Marne - Yvelines – Deux-Sèvres – Somme – Vendée – Vosges – Val-d'Oise.

Comités départementaux excusés :

Ain – Alpes-de-Haute-Provence – Aveyron – Cantal - Corrèze – Côtes-d'Armor – Doubs – Haute-Garonne – Gers - Gironde – Indre – Indre-et-Loire – Isère – Lot – Haute-Marne – Mayenne – Puy-de-Dôme – Pyrénées-Atlantiques – Hautes-Pyrénées – Saône-et-Loire – Paris – Tarn – Tarn-et-Garonne – Var – Vienne – Yonne – Territoire-de-Belfort – Val-de-Marne.

Comités départementaux absents :

Ardèche – Aube – Aude – Bouches-du-Rhône – Calvados – Charente Maritime – Dordogne – Gard – Ile et Vilaine – Landes – Loir et Cher – Lot et Garonne – Nièvre – Orne – Bas-Rhin – Haut-Rhin – Rhône – Haute-Savoie – Vaucluse – Haute-Vienne.

L'appel étant terminé, notre Président donne lecture du bilan moral de l'année écoulée.

RAPPORT MORAL

Je tiens à remercier le comité départemental du Nord qui nous accueille pour notre assemblée générale. Je voudrais remercier également les élus et nos sponsors présents. Enfin, je félicite les organisateurs de cette assemblée générale et remercie la direction de SPORTICA et plus particulièrement Thierry CHOMBARD qui a mis à notre disposition cet auditorium et Philippe HORNAIN, président du C.D. 59 qui a préparé cette assemblée générale. Je souhaite la bienvenue à tous les présidents des groupements nationaux, des comités régionaux, des comités départementaux et aux licenciés présents dans cette salle.

J'adresse tous mes remerciements aux fédérations départementales, aux A.A.P.M.A., aux clubs, C.D., C.R., G.N. et aux membres du comité directeur de la F.F.P.C. qui ont œuvré tout au long de l'année pour que notre fédération fonctionne dans les meilleures conditions. Je remercie également les sponsors du Club France, ou leur représentant, présents dans cette salle.

PALMARES 2006

Au niveau national, nous devons féliciter les vainqueurs des différents championnats et grandes épreuves :

EPREUVES A LA CANNE :

PROMOTION A :	Franck SPADARO (78)
PROMOTION B :	Patrick FAUCILLON (59)
PROMOTION C :	David FARCKAS (21)

PROMOTION D :	Jérôme RIFFAUD (28)
PROMOTION E :	Jean-François DURIX (28)
PROMOTION F :	Thierry DUTAUZIA (40)
3 ^{ème} DIVISION NORD :	Thierry DELEAU (62)
3 ^{ème} DIVISION SUD :	Franck HEMERY (87)
2 ^{ème} DIVISION :	Jean DESQUE (28)
1 ^{ère} DIVISION :	Christophe GAZANNOIS (77)
2 ^{ème} DIVISION FEMININE :	Sylvie CLEMENT (45)
1 ^{ère} DIVISION FEMININE :	Céline SOILEN (68)

MINIMES

PROMOTION W:	Maxime WATRIN (59)
PROMOTION X:	Alexandre CAUDIN (52)
PROMOTION Y:	Maxime DUCHENE (28)
PROMOTION Z:	Benoit BELARD (31)
CHAMPIONNAT NATIONAL :	Maxime DUCHENE (28)

CADETS

PROMOTION W:	Antoine BERENI (91)
PROMOTION X:	Sébastien CARRON (01)
PROMOTION Y:	Thomas DELAGE (45)
PROMOTION Z:	Loïc LACOUCHIE (87)
CHAMPIONNAT NATIONAL:	Edouard BALENGHIEN (51)

JUNIORS

PROMOTION W:	Jérôme LORENT (59)
PROMOTION X:	Fabien THOMAS (71)
PROMOTION Y:	Régis RIVALIN (44)
PROMOTION Z:	Louis COSTE (30)
CHAMPIONNAT NATIONAL:	Romain ESPINO (38)
VETERAN :	Jean RICHARD (70)
ELIMINATOIRE HANDICAPES :	Didier DUFOUR (95)
1 ^{ère} DIVISION HANDICAPES :	Pascal PELLETIER (02)
CORPORATIF INDIVIDUEL :	Philippe GLEMEE (78)

EPREUVES AU MOULINET

PROMOTION A :	Christophe SOBOLEWSKI (60)
PROMOTION B :	Emmanuel VILAIN (59)
PROMOTION C :	Jonathan SANMARTI (77)
PROMOTION D :	Manuel GALEGO (28)
PROMOTION E :	Michel LESSIRE (49)
PROMOTION F :	Pascal PAIVA (31)
3 ^{ème} DIVISION NORD :	Christophe SOBOLEWSKI (60)
3 ^{ème} DIVISION SUD :	Pascal PAIVA (31)
2 ^{ème} DIVISION :	Laurent DEBELS (62)
1 ^{ère} DIVISION :	Stéphane LINDER (53)

CARPE

MINIMES- CADETS	Quentin BOHN/Dorhyan BOHN
JUNIORS:	Stelvio LIACHENKO/Arnaud FRECHOU
ESPOIRS:	Jonathan DE ALMEIDA/Damien BATISSE
1 ^{ère} DIVISION	Alain CLAVERIA/Serge FUSTER (Midi-Pyrénées)

TRUITE

Par équipes : Team No Kill

Individuel :

3 ^{ème} DIVISION:	Denis CROUZEL
2 ^{ème} DIVISION:	Alain CASTEL
1 ^{ère} DIVISION:	Patrick ROJODIAZ
JUNIOR :	Jean-Baptiste BARRERE
CADET :	Sébastien DUFFO
MINIME :	Julien ROJODIAZ

GRANDES EPREUVES

COUPE DE FRANCE VETERAN :	Pierre BREANT (78)
CLUBS :	Team Sensas Armentières (59)
C.D. "JEUNES"	C.S.D. 28
C.D. :	C.S.D. 62
GRAND NATIONAL :	Olivier GUERIN (45)
COUPE de France CORPO :	Fabrice WATTIER (59)
CLUBS CORPO :	R.A.T.P.

A ces grandes épreuves, il faut ajouter le challenge SENSAS et la GARBOLINO CUP qui ont le soutien de la FFPSC et qui se déroulent sous le règlement FFPSC.

GRAND CHELEM

En 2006, ont réalisé le grand chelem :

Pêche mixte :	Arnaud DUPIN (28) Thierry DUTAUZIA (40) Franck SPADARO (78)
Pêche au moulinet :	Christophe SOBOLEWSKI (60) Yves HOUSSAIS (56)

Au niveau international

RENCONTRES AMICALES

FRANCE-ITALIE: TOULOUSE – 13 et 14 mai - Après avoir gagné la 1^{ère} manche 20 à 22, notre équipe a perdu la seconde par le même score. Victoire finale de l'Italie au poids. Notons la seconde place de Benoît PELLEGRINO en individuel.

COUPE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE : VALENCE (Fortaleny) - Espagne 26 au 31 juillet. Victoire de l'Italie ; notre équipe termine à la 3^{ème} place. En individuel, Benoît PELLEGRINO, 1^{er} français, termine 8^{ème}

TOURNOI DES 6 NATIONS : Pour des raisons de calendrier notre équipe n'a pas participé à cette épreuve.

CHAMPIONNATS DU MONDE ET D'EUROPE

CLUBS : OSIJEK (Croatie) - 10 et 11 juin – Déception pour le club français qui ne termine que 16^{ème} ; le team Sensas Gravelines de Bruno CATEZ, malgré une bonne volonté , n'a rien pu faire sur une pêche il est vrai particulière.

CHAMPIONNAT D'EUROPE : RIEUX (France) – 24 et 25 juin – Malgré une 1^{ère} manche prometteuse, notre équipe n'a pas confirmé en 2^{ème} manche et termine 2^{ème} de ce championnat d'Europe. A noter la bonne organisation de ce championnat qui a satisfait toutes les nations participantes

MONDIAUX DE LA PECHE AU Portugal DU 11 AU 17 SEPTEMBRE 2006

NATIONS : MONTEMOR- Ce championnat doit être vite oublié ; notre équipe, malgré un entraînement sur le parcours au mois d'août, n'a pu faire mieux que 11^e.

JEUNES: SANTA JUSTA - Notre équipe "JEUNES" confirme les résultats des années 2004 et 2005. Certes elle ne figure pas sur le podium mais obtient une bonne 4^{ème} place battue au poids pour la 3^{ème} place. Grégory CORNU, 1^{er} français, termine 4^{ème}.

ESPOIRS: CABECAO. Sur un parcours où sur les deux manches on note 84 capots, l'équipe « ESPOIRS » termine à la 9^{ème} place. Antoine SEKLI, 1^{er} français, termine à la 6^{ème} place.

HANDICAPES : COIMBRA. Très belle performance de l'équipe qui termine 2^{ème}; sans une contre performance en seconde manche, nous pouvions envisager la victoire ; à noter la 3^{ème} place de Bruno BEL en individuel

FEMININ : CAVEZ – En terminant 6^{ème}, notre équipe n'a pas démerité ; le classement aurait été bien différent si les gros poissons touchés par nos féminines avaient terminé dans les bourriches ; Isabelle HAWRYHUK termine 3^{ème} en individuel

TRUITE : ARCOS DE VALDEVEZ – fidèle du podium, notre équipe termine à la deuxième place derrière l'Italie et devant la Bulgarie. Il est bien difficile de battre l'Italie, mais chaque année notre équipe se rapproche de plus en plus des pêcheurs italiens et deux pêcheurs français Eric LABOURDETTE et Patrick ROJODIAZ terminent respectivement second et troisième en individuel. Ce championnat du monde aura lieu en France en 2007.

CARPE : MONTARGIL. 13 nations étaient présentes et l'équipe de France termine à la 9^{ème} place.

En conclusion, le palmarès 2006 de toutes ces épreuves peut être qualifié de très moyen puisque sur les 8 championnats du monde et le championnat d'Europe nos équipes ne totalisent que 7 podiums: 3 par équipe : [3 médailles d'argent (seniors pour l'Europe, handicapés et truite) et 4 en individuel : 1 médaille d'argent (Truite) et trois médailles de bronze (Féminine, handicapés et truite)]. Nous pouvons espérer mieux en 2008 où certains sites devraient nous être plus favorables.

RELATIONS AVEC LES MINISTERES, LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE ET L'UNION NATIONALE

Ministère des Sports

Le ministère des Sports nous a alloué en 2006 , au titre de la convention d'objectifs une subvention de 52000 € dont 7.000 € pour le championnat d'Europe.

Une réunion concernant le rapprochement des trois fédérations de pêche s'est tenu au Ministère le 17 janvier dernier ; je reviendrai sur ce sujet au cours de cette A.G.

Union Nationale pour la Pêche en France

Nous maintenons, par l'intermédiaire de Jack JEANNOT, nos relations avec l'UNPF ; Grâce à un certain nombre de Présidents de fédérations départementales, il semblerait que pour 2007, année où l'UNPF devient Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique (la loi sur l'eau a été votée en décembre dernier), nous puissions obtenir un soutien financier et logistique. Nous ferons tout pour que notre fédération devienne partie prenante de cette nouvelle fédération.

LICENCES :

PECHE AU COUP : nous remarquons, et c'est à souligner, que l'hémorragie semble stoppée en ce qui concerne les licences individuelles puisqu'en 2006 nous enregistrons 6251 licences pour 6218 en 2005 soit + 33 réparties sur toutes les catégories. Espérons que le cap sera maintenu dans le futur. Comme vous l'expliquera notre trésorier cette situation permet également de contribuer à l'équilibre financier. C'est là, la seule progression car ailleurs la chute se poursuit.

Pour les clubs : 631 pour 653 en 2005 (moins 22)

CORPOS : 171 licences individuelles pour 199 en 2005 et 238 doubles licences pour 274 en 2005 soit au total 409 pour 473 en 2005 (moins 64). Pour les clubs 61 licences pour 74 (moins 13).

CARPE : 918 licences individuelles au lieu de 1038 en 2005 (moins 121) et 30 clubs pour 36 (moins 6).

TRUITE : 140 licences individuelles (+2). Pour les clubs, 10 licences au lieu de 11 (moins 1)

Globalement, toutes licences confondues (7718 individuelles et 732 clubs), nous atteignons 8450 licences (moins 192 licences en 2006 pour moins 270 en 2005).

Nous vous présenterons, sur écran, au cours de cette AG, les statistiques des licences depuis 2000.

CLUB FRANCE

Je tiens à remercier vivement nos sponsors en place cette année: GARBOLINO, MITCHELL, RAMEAU, RIVE, SENSAS, VMC et WATER QUEEN; Merci à nos sponsors qui nous aident aussi bien financièrement que matériellement. Sans l'aide financière des sponsors et du ministère des Sports, nous ne pourrions participer régulièrement aux différents championnats du monde et aux matches internationaux. Votre trésorier Jacques GOUPIL vous détaillera le coût global de tous les championnats du monde et des épreuves internationales auxquels nos équipes participent et vous pourrez constater que sans subventions nous ne pourrions continuer à être présents régulièrement dans les championnats du monde, à moins de vous imposer une augmentation très et trop importante du coût des licences.

La subvention apportée par le S.P.A.P. France en 2006 se monte à 61700 euros dont 1700 de primes de podiums; A cela, il ne faut pas oublier la publicité faite dans notre bulletin par les sponsors du S.P.A.P.. France pour un montant global de 32.000 € minimum qui couvre pratiquement la fabrication de notre bulletin pour lequel il reste le routage.. Au total cela représente 93700 €.

Suite à l'abandon de MITCHELL en 2007, le SPAP nous allouera une subvention revue à la baisse et qui s'élèvera à 52000 € ; à cela, s'ajoutera la participation publicité à notre bulletin pour un montant de 30000 au lieu de 32000 € H.T.

Dans mon édito du bulletin 231, je m'inquiétais du futur en ce qui concerne la participation annuelle des équipes de France aux différents championnats du monde et d'Europe ; pourrions-nous financièrement continuer à répondre présent ? après avoir pris connaissance du bilan financier 2006, je suis plus optimiste. Notre trésorier vous donnera plus de détails en commentant le bilan financier.

SITE INTERNET FFPSC

Contrairement à beaucoup de sites, celui de la FFPSC est tenu à jour régulièrement ; vous avez du remarquer que vous avez pu suivre pratiquement en direct les mondiaux de la pêche au Portugal et le championnat de France à Chemillé sur Indrois.

Nous essayons, en permanence d'améliorer ce site ; ainsi cette année vous pouvez imprimer tous les formulaires qui sont nécessaires aux CD et CR ; pour certains formulaires vous pouvez les remplir directement et les enregistrer.

Nous pensons également à mettre sur le site à partir du 1^{er} trimestre l'intégralité du bulletin. Nous sommes ouverts à toutes propositions pour améliorer notre site et dans la mesure où cela sera possible nous tiendrons compte de vos suggestions.

GROUPEMENT NATIONAL « TRUITE »

J'ai assisté à l'assemblée générale du GN TRUITE qui s'est tenue, à Toulouse, le 7 janvier dernier. Le groupement aura en charge cette année l'organisation du championnat du monde de pêche à la truite aux appâts naturels à St-Laurent-de-Neste dans les Hautes Pyrénées les 15 et 16 septembre ; nous espérons donc que l'équipe de France pourra mettre un terme à l'invincibilité de nos amis italiens. Pierre VILLE Président de ce groupement national, s'il le souhaite, prendra la parole au cours de cette A.G..

GROUPEMENT NATIONAL « CARPE »

En déplacement à Prague pour la FIPSeD le week-end dernier, Jacques GOUPIL m' a représenté à l'assemblée générale du GN CARPE qui s'est tenue le 14 janvier dernier. Franck VOLLE Président de ce groupement national, pourra aussi, s'il le souhaite, vous dire quelques mots au cours de cette A.G..

STATUTS ET REGLEMENTS

Vous allez, au cours de cette assemblée, être amené à vous prononcer sur des modifications au niveau des statuts, règlements intérieur et médical.

Je voudrai simplement rappeler que la FFPSC est une fédération sportive et que de ce fait nous sommes tenus de respecter des règles et la loi sur le sport ; nous avons eu un entretien avec la juriste du ministère le 17 janvier dernier afin de lui exposer les problèmes particuliers de la pêche sportive en France ; nous avons rappeler que la FFPSC come les autres fédérations de pêche sportive (mer et mouche) n'était pas intégrée à la gestion de la pêche et que notre sport ne pouvait se pratiquer qu'avec l'accord des AAPPMA détentrices des lots de pêche. Sur nos intentions prises concernant les statuts, les règlements intérieur et médical, la juriste a approuvé nos intentions ou modifications

En ce qui concerne les règlements officiel et des championnats, le comité directeur a apporter quelques modifications afin d'être en conformité avec les statuts ; pour le règlement officiel, le CD a estimé (la juriste du ministère l'a d'ailleurs confirmé) que les concours figurant aux calendriers des CD et des CR devaient être considérés comme des épreuves officielles. Pour le règlement officiel, la juriste ne juge pas opportun d'y faire figurer la mise en garde que nous avons indiqué dans l'article 7 concernant les épreuves non officielles. Nous reviendrons plus en détail sur ces modifications au cours de notre A.G.

Voilà, j'en ai terminé avec le rapport moral ; je vous remercie de votre attention et vous souhaite beaucoup de poissons et de bons résultats en 2007.

J. DUPUIS

Le rapport moral de l'année écoulée est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Jacques GOUPIL notre trésorier passe ensuite au bilan financier

COMPTE DE RESULTAT 2006

PRODUITS

Licences :		273 376,00 €
Seniors, Féminines, Vétérans, Carpistes	223 608, 00 €	
Juniors	5 680, 00 €	
Minimes, Cadets	6 500, 00 €	
Corporatifs	5 424, 00 €	
Clubs	32 164, 00 €	
Subventions		139 700, 00 €
Ministère Jeunesse et Sports	76 500, 00 €	
SPAP France	63 200, 00 €	
UNPF	- €	
CSP	- €	

AUTRES PRODUITS

		83 051 , 89 €
Publicité bulletin	22 013, 87 €	
Grand National	15 114, 00 €	
Coupe de France Corpo	4 040, 00 €	
Championnat de France des Clubs	3 420, 00 €	
Championnat de France des CD	800, 00 €	
Vente matériel publicitaire	1 213, 50 €	
Variation stock marchandises	620, 00 €	
Produits financiers	5 711, 07 €	
Engagements championnat Europe	28 966, 60 €	
Produits divers	1 360, 94 €	

TOTAL DES PRODUITS

496 335, 98 €

CHARGES

Déplacements internationaux :		117 055, 99 €
Club France Seniors	53 199, 53 €	
Club France Jeunes	32 999, 76 €	
Club France Féminin	10 615, 71 €	
Club France Handicapés	8 204, 66 €	
Club France Truites	6 503, 44 €	
Monde Clubs	5 532, 89 €	
Déplacements nationaux :		28 717, 64 €
Championnats individuels	14 100, 80 €	
Championnats jeunes	13 002, 00 €	
France CD	1 614, 84 €	

Dotations épreuves 30 805, 01 €

Grand national	12 137, 15 €
Championnat France des Clubs	7 545, 60 €
Epreuves corpo	8 030, 67 €
Achat coupes (CD,GN)	3 091, 59 €

Dotations des structures 104 910, 17 €

Dotation CD/CR Epreuves National	16 160, 00 €
Ristournes CD	49 626, 00 €
Ristournes CR	17 509, 07 €
Ristournes carpistes	17 338, 00 €
Formation, Ecoles de pêche	4 277, 10 €

Communication 70 446, 71 €

Revue pêche compétition	33 421, 53 €
Vêtements sportifs	34 425, 18 €
Matériel publicitaire	2 600, 00 €

Fonctionnement 79 433, 39 €

Comité directeur +AG	21 829, 70 €
Fournitures administratives	3 247, 07 €
Cotisations (FIPS,CIPS...)	2 980, 07 €
Frais de poste, tél, internet...	10 009, 56 €
Honoraires comptabilité	2 439, 84 €
Assurances	11 685, 06 €
Fournitures, équipement	22 798, 53 €
Amortissements	2 279, 78 €
Autres frais divers	2 163, 80 €

TOTAL DES CHARGES 431 368 , 91 €

RESULTAT 2006 64 967, 07 €

ACTIFS DE LA FFPSC AU 31/12/2006 329 569, 28 €

Matériel informatique et mobilier	2 541, 53 €
Matériel publicitaire	620, 00 €
Valeurs mobilières	110 775, 70 €
Dépôts à terme	170 000, 00 €
Liquidités	45 632, 05 €

C'est ensuite Monsieur DECLOITRE qui au nom des rapporteurs aux comptes donne lecture du rapport des commissaires aux comptes.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES 2006

La commission de vérification des comptes de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup composée de Messieurs Alain GERARD, Michel MACO et Jean Pierre DECLOITRE, s'est réunie les Vendredi 26 et Samedi 27 janvier 2007 au Sportica de GRAVELINES (59) pour vérifier les comptes de gestion 2006 de la FFPSC.

Conformément aux missions qui nous ont été confiées par l'assemblée générale de la FFPSC, nous avons procédé aux contrôles des comptes de l'exercice 2006. Monsieur le Trésorier Général Jacques GOUPIL nous a présenté les documents comptables (justificatifs, pièces comptables et chéquiers).

La situation des comptes : Banque Populaire, Crédit Agricole 72 et 28, CCP, ainsi que les placements ont été rapprochés des relevés bancaires.

Nous avons également vérifié la situation à ce jour de la caisse en espèces qui est parfaitement exacte.

Nous constatons dans le résultat d'exploitation un excédent exceptionnel de plus de 64 000, 00 € qui s'explique par l'arrêt des remboursements des frais de déplacement à l'exception des Jeunes et par l'augmentation du prix des licences et des subventions (subvention d'équipements vestimentaires des Equipes de France).

Cette situation ne sera pas la même en 2007 avec l'arrêt d'un sponsor et autres subventions.

Nous avons également contrôlé la comptabilité du groupement Carpe qui s'est beaucoup améliorée avec l'utilisation du logiciel « CIEL ».

Félicitations sont données au trésorier de ce groupement qui nous présentera en 2007 une comptabilité analytique.

Nous avons également contrôlé la comptabilité du groupement Truite qui enregistre un léger déficit, mais ceux-ci sont à la recherche d'un sponsor.

Grâce à un comparatif qui nous a été présenté par Alain LEMARE qui fait un excellent travail avec le fichier FFPSC, nous avons constaté la fin d'une érosion des licences individuelles « Coup » avec même une légère augmentation des effectifs (plus 31 licences individuelles), mais une baisse de (moins 22 clubs). Les Corps enregistrent une légère baisse des effectifs (moins 64 licences individuelles et moins 13 clubs). Le groupement Truite est stable. Les doubles licences Handicapés sont légèrement en hausse (plus 5). La seule ombre au tableau est à mettre à l'actif du groupement Carpe qui enregistre l'un de ses plus mauvais chiffres en nombre d'adhérents avec une perte de plus de 10% de ses effectifs soit (moins 121 licences individuelles et moins 6 clubs). Résultats incombant au mauvais fonctionnement de certaines régions.

En conclusion, la commission des vérificateurs aux comptes donne quitus au Président Jackie DUPUIS et au trésorier Jacques GOUPIL pour la bonne gestion de la FFPSC.

Fait à Gravelines, le 27/01/2007

DECLOITRE Jean Pierre

MACO Michel

GERARD Alain

L'A.G. adopte le bilan financier à l'unanimité.

Notre trésorier passe ensuite à la présentation du budget prévisionnel en tenant compte des impacts suivants :

- Réduction des frais de déplacement grâce à l'organisation des promotions par les Présidents de CR .
- Instauration de la licence découverte à 20 euros.
- Participation au championnat du Monde Vétérans.

BUDGET PREVISIONNEL 2007

Dépenses		Recettes			
			nombre	Prix	
Club France Seniors	60 000,00 €				
Club France Jeunes	35 000,00 €	Clubs pêche au coup	650	45,00 €	29 250,00 €
Cub France Féminines	12 000,00 €	licences ind. Coup plein tarif	5200	37,00 €	192 400,00 €
Championnat du Monde Handicapés	10 000,00 €	licences juniors	210	20,00 €	4 200,00 €
Equipe Nationale Truite	8 000,00 €	licences cadets/minimes	400	10,00 €	4 000,00 €
Championnat du Monde des Clubs	6 000,00 €	clubs corporatifs	70	44,00 €	3 080,00 €
Championnats de France individuels	15 000,00 €	licences ind. Corpo plein tarif	180	37,00 €	6 660,00 €
Championnats de France Jeunes	13 000,00 €	licences ind. Corpo double licence	200	24,00 €	4 800,00 €
Championnat de France des CD	2 000,00 €	clubs truite	10	44,00 €	440,00 €
Grand National	13 000,00 €	licences ind.truite plein tarif	130	36,00 €	4 680,00 €

Championnat de France des Clubs	8 000,00 €	licences ind.truite double licence	10	24,00 €	240,00 €
Médailles,Coupes,Trophées	5 000,00 €	clubs carpe	40	45,00 €	1 800,00 €
Dotations des CD/CR	17 000,00 €	licences ind.carpe plein tarif	500	45,00 €	22 500,00 €
Ristournes CD	50 000,00 €	licences ind. Carpe loisir	500	12,00 €	6 000,00 €
Ristournes CR	18 000,00 €				
Ristournes Carpistes	18 000,00 €	Subvention ministère Jeunesse et Sports			50 000,00 €
Formation, écoles de pêche	5 000,00 €	Subvention Union Nationale (EDF)*			- €
Revue Pêche de Compétition	45 000,00 €	subvention sponsors Club France			52 000,00 €
Fonctionnement Comité Directeur et AG.	22 000,00 €	subvention Conseil Supérieur de la Pêche			- €
Fournitures administratives	3 000,00 €	Publicités bulletin officiel FFPSC			36 000,00 €
Cotisations FIPS, CIPS....	15 000,00 €	produits financiers			6 000,00 €
Frais poste, téléphone et internet	12 000,00 €	vente objets publicitaires			1 000,00 €
Honoraires comptabilité	2 500,00 €	recette championnat du monde truite			70 058,75 €
Assurances	12 000,00 €	subvention exceptionnelle Ministère Jeunesse et Sports			10 000,00 €
Fournitures, équipement	10 000,00 €				
Dotations aux amortissements	2 000,00 €				
autre frais divers	3 550,00 €				
Championnat du monde truite	83 058,75 €				
Total des dépenses	505 108,75 €	Total des recettes			505 108,75 €

Notre trésorier insiste sur les avantages de la **licence découverte à 20,00 € qui sera effective à partir de 2008** et rappelle que celle-ci ne peut être attribuée qu'une seule fois lors d'une nouvelle licence. En aucun cas, cette licence ne peut être attribuée pour un renouvellement. A ces 20,00 € les CD devront obligatoirement ajouter la cotisation statutaire de 25% minimum. En ce qui concerne les autres tarifs des licences, ils sont pour 2008 identiques à 2007.

Suite à ces explications le budget prévisionnel est soumis à approbation et est adopté à l'unanimité.

VOEUX

Les vœux doivent obligatoirement être présentés par les CR pour être discutés par le Comité Directeur de la FFPSC. Les questions et réponses sont commentées par Edmonde VILAIN Secrétaire Adjointe et Jean Claude POINSIGNON responsable des championnats.

VOEUX DU CR CENTRE

CD 18 : Question : donner aux compétitions par équipes le même cadre que les épreuves individuelles

Réponse : Le Comité Directeur apprécie l'étude qui a été faite. Toutefois l'organisation actuelle avec la participation de 60 équipes donne entière satisfaction, aussi nous n'envisageons pas de modifier les critères de qualification.

CD 28 : Question : Montants en championnat de France des promotions moulinet et mixte :

Afin de pas désorganiser les championnats régionaux, seuls les pêcheurs maintenus dans la 1ère division Régionale de l'année précédente pourront accéder aux championnats de France des Promotions.

Exemple : un pêcheur participe à la 1ère division régionale en 2005, son classement le conduit à redescendre dans la division inférieure (deuxième division régionale ou championnat départemental) pour 2006.

Compte tenu du nombre de forfaits, principalement pour les promotions moulinet, il peut être repêché pour participer à la promotion.

Dans le CR Centre, nous faisons un championnat régional 1ère division moulinet à 30 pêcheurs, le 28ème a été qualifié pour la promotion « D » de 2006 ? Quelle est la valeur de ce championnat régional ?

Ceux qui ont déclaré forfait se trouvent maintenus dans le championnat régional pour 2007, si les repêchés redescendent de promotion, ils sont également reclassés en division régionale, ce qui fait que l'on retrouve régulièrement 4 ou 5 pêcheurs artificiellement maintenus dans les championnats régionaux.

S'il n'y a plus de remplaçants les championnats se dérouleront avec 1 ou 2 pêcheurs en moins.

Réponse : Pour disputer un championnat, l'accession aux promotions ne peut se faire qu'à partir des championnats régionaux.

CD 28 : Question : Modification de l'article 08 des championnats :

Article 08 : Seule la ligne flottante (non surplombée) et munie d'un seul hameçon simple est autorisée. Le lest ou le bas de ligne en dérivation est INTERDIT (la pêche avec le bas de ligne ou le lest en dérivation ne pourra être autorisée que dans le seul cas où l'organisation autorise de pêcher au *swing tip*, *quiver tip* et *swim feeder*).

Pour la pêche dite à la grande canne, le flotteur est interdit : remplacé cette ligne par

Pour la pêche dite à la grande canne, le flotteur coulissant et le *Wagler* (flotteur à 1 point d'attache) sont interdits

Réponse : Le Comité Directeur ne souhaite pas donner une suite favorable à cette modification.

CD 28 : Question : Uniformiser la numérotation des places soit de 0 à 9, soit de 1 à 10 :

Dans certaines régions la numérotation pour le tirage par dizaine commence par le N 0 pour terminer à 9 (CR Centre) alors que ailleurs (CR Nord – Pas de Calais) elle va de 1 à 10 ce qui a entraîné des confusions lors de la coupe de France des jeunes à Gravelines, un pêcheur avec le D 0 s'est placé au 60 alors qu'il aurait dû être au 70 selon la réglementation locale, le 70 étant par hasard une place libre, l'erreur a été constatée par l'équipe de pesée.

Réponse : Le Comité Directeur rappelle l'application de l'article 14 du règlement officiel : le numéron 1 est à l'aval ou à gauche en regardant l'eau : on commence par le N° 1.

CD 45 : Question : Championnat de France féminin :

Ramener les deux championnats 1ère et 2ème à 24 concurrentes au lieu de 30. Donner ainsi plus de crédibilité à la deuxième division et éviter comme ces deux dernières années des 2èmes divisions incomplètes avec des qualifiées ayant des coefficients de palmarès supérieurs à cinq mille points.

Réponse : En 2007, la deuxième division féminine se disputera à 30 avec 9 montantes en 1ère division qui se déroulera à 24. En 2008, la deuxième division se disputera également à 24 pêcheuses.

CD 45 : Question : Championnat de France Minimes, Cadets, Juniors :

Le champion ou championne de France de chacune de ces catégories sera maintenu l'année suivante afin de pouvoir y défendre son titre sauf bien sûr s'il change de catégorie. La mise en place peut se faire dès 2007.

Réponse : Le Comité Directeur est d'accord pour ce vœu, à savoir, s'il n'y a pas changement de catégorie, le champion ou championne de France de chacune de ces catégories sera maintenu(e) l'année suivante afin de pouvoir y défendre son titre.

CD 45 : Interruption en cas d'orage :

Le règlement actuel stipule que si l'épreuve n'est pas commencée, il y a possibilité de décaler l'heure de départ de la manche. Par contre, si la manche est commencée et que survient un orage, l'épreuve est arrêtée. A la fin de l'orage l'épreuve reprendra dans le temps imparti de trois heures à compter du signal de départ. Si après cette reprise et arrêt déduit un tiers y est effectué la manche sera comptabilisée, sinon, elle sera annulée.

Comme pour le règlement international une sonnerie permettra après l'arrêt de regagner son box et 5 minutes plus tard une sonnerie donnera le signal de la pêche.

Réponse : Le Comité Directeur décide à l'unanimité le maintien du règlement actuel.

VŒUX DU CR BOURGOGNE

CD 21 : Question : L'éliminatoire du GN est-elle obligatoire ?

Réponse : L'éliminatoire du GN est effectivement **obligatoire**.

CD 21 : Reconnaissance du corps arbitral. Réponses au compte rendu des arbitres envoyés à Jean Pierre MISSERI

Réponse : Jean Pierre MISSERI donnera la réponse dans son intervention à l'A.G

CD 21 – 58 – 71 – 89 : Question : Où en sont les contrats d'assurances des Clubs et des CD ?

Réponse : Il nous paraît nécessaire de rappeler les 2 types d'assurance.

- la Responsabilité Civile : l'ensemble des CR, des CD, des Clubs, de tous les licenciés est couvert par l'assurance RC pour tous dommages survenus du fait de la pêche : organisation, entraînement, pêche (sauf bris de cannes).

- L'assurance des Mandataires Sociaux qui couvre les dirigeants : les membres du Comité Directeur plus 5 membres par Comité Directeur de CR.

Nous sommes en attente d'une proposition de la part de notre assureur concernant la couverture « Mandataires Sociaux » de l'ensemble des CD et des Clubs.

VŒUX DU CR AUVERGNE

Question : Quantités d'amorces et d'esches Lors d'un championnat national, laisser à l'organisateur connaissant son parcours, le choix de limiter les quantités d'esches et d'amorces sans dépasser les maximums autorisés.

Réponse : Le Comité Directeur rappelle l'application de l'article 48 du règlement des championnats et des grandes épreuves.

Question : Nombre de secteurs pour les championnats :

Possibilité pour un CD d'organiser un championnat national en 3 manches de 3 secteurs de 10 ou 9 pêcheurs. Il est souvent plus facile de trouver 3 parcours de 100 mètres plutôt que 2 parcours de 150 mètres pour un CD ne possédant pas de canal ou de grand plan d'eau. De plus, le championnat est beaucoup plus régulier.

Réponse : Pour un problème de grilles et du nombre « d'ailes », le Comité Directeur décide le maintien du règlement actuel et la répartition en deux groupes au niveau national.

Question : Palmarès.

Les candidats au Club France fournissent chaque saison leur palmarès à la FFPS. Pourquoi ces résultats ne sont-ils pas édités sur le bulletin ?

Réponse : Les palmarès sont visés par les Présidents de CD puis CR et enfin par la commission de sélection. Un bulletin de 100 pages ne suffirait pas pour éditer ces palmarès. Pas de publication des palmarès dans le bulletin.

Question : Lestage des bourriches

Afin d'éviter de mauvaises surprises aux personnes chargées de la pesée des poissons, interdiction de lester les bourriches à l'intérieur de celles-ci avec des pierres ou tout autres objets.

Réponse : Le règlement international ne prévoit pas cette restriction mais bien évidemment, il faut être vigilant lors des pesées.

Question : Championnats ou grandes épreuves par temps d'orage :

Chapitre 4 – article c (Dans tous les cas, il n'y aura pas de reprise de la manche) remplacé par si le temps le permet, reprise de la manche, si le temps n'a pas dépassé plus d'une heure d'arrêt.

Réponse : Déjà répondu dans la réponse aux vœux du Centre.

VŒUX DU CR HAUTE NORMANDIE

Question : Passer de 5 à 10 minutes le temps d'amorçage dans les épreuves et concours sous règlement FFPS.

Réponse : Maintien du règlement actuel avec un temps d'amorçage de 5 minutes.

Question : Dans ces mêmes épreuves, que les esches pour l'hameçon soient présentées en même temps que celles pour l'amorçage.

Réponse : Le Comité Directeur approuve ce vœu ; l'article 21 du règlement officiel sera complété en ce sens

VŒU DU CR LIMOUSIN

Question : En fonction des parcours, les championnats 2ème et 1ère division peuvent se disputer soit en 3 groupes, soit en deux groupes, soit en ligne. Il en est de même pour les championnats régionaux et départementaux.

Par contre, pour les autres championnats nationaux, en fonction des parcours, ces épreuves peuvent se disputer soit en 2 groupes, soit en ligne.

Le Comité Régional de Limousin propose la modification suivante : En fonction des parcours, tous les championnats individuels (nationaux, régionaux, départementaux) pourront se disputer soit en ligne, soit en deux groupes, soit en trois groupes.

Réponse : Voir réponse au vœu du CR Auvergne

VŒUX DU CR PICARDIE

Question : Championnats 3ème division mixte et moulinet :

Déterminer les lieux suivantes « tournantes » des régions (comme pour les promos)

Réponse : Le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à ce vœu et de maintenir le système actuel des candidatures pour les lieux d'organisation.

Question : Pour tous les championnats et Grandes épreuves :

Limiter le nombre de Kits (coup et moulinet) afin d'équilibrer les possibilités de chacun (comme esches et amorce) :

2 propositions

- a) Identique pour tous niveaux (CD/CR/ Nat.) exemple à 6 kits
- b) Dégressif suivant niveau
 - CD à 4 kits
 - CR à 6 kits
 - Nat. à 8 kits

Réponse : Vœu examiné, mais non adopté par le Comité Directeur

Question : Championnats de France Minimes, Cadets et Juniors

Effectuer ces épreuves à 30 concurrents pour chacune des 3 catégories (2006 : Cadets et Juniors à 24)

Réponse : Un coefficient est appliqué par rapport au nombre de licences pour la qualification pour les championnats de France. Le nombre de licences Minimes étant plus important, le championnat se dispute à 30 pêcheurs et les autres catégories à 24.

Question : Championnats Inter Régionaux des Clubs

Laisser la possibilité de pratiquer des huitaines, neuvaines, dizaines..... Idem que Finale même si les sous secteurs sont inégaux : ex. 9 et 10 pour 19 clubs auquel cas == application de l'article 38 « groupe majoritaire »

Réponse : Le Comité Directeur décide que le nombre de qualifiés pour ces épreuves sera un nombre pair dans tous les cas. Michel BONCQUET fera de nouveau les calculs pour 2007.

Les réponses données concernant les vœux donnent satisfaction à l'assemblée et sont approuvées à l'unanimité.

VŒUX FFPSC

Les vœux de la FFPSC sont projetées et commentées par notre Président Jackie DUPUIS. Suite à une réunion avec un juriste du Ministère de la Jeunesse et Sports, notre Président nous informe que des modifications devront être apportées à nos statuts, règlement intérieur et médical. Il annonce également que les Comités Régionaux, Départementaux et Clubs devront également apporter ces modifications. Les modalités pour ces changements seront transmises par la suite.

MODIFICATIONS DES STATUTS, REGLEMENTS INTERIEUR ET MEDICAL DE LA FFPSC

STATUTS

TITRE II - Composition

ARTICLE 06 : La Fédération Française de Pêche Sportive au Coup se compose d'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre **1^{er} du titre II du code du sport.**

TITRE - Les licenciés

ARTICLE 13:

a) - La licence prévue **à l'article L.131-6 du code du sport** et délivrée par la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de celle-ci.

La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement, notamment à l'élection pour la désignation des instances dirigeantes et aux activités de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup.

La licence et le certificat de non contre indication médicale sont obligatoires pour participer à toutes les épreuves officielles ou autorisées de la FFPSC

REGLEMENT INTERIEUR

TITRE VII

A) AFFILIATION DES GROUPEMENTS DE PÊCHEURS SPORTIFS AU COUP

L'admission définitive d'un club à la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup est effective dès lors qu'il est constitué dans les conditions prévues par **le chapitre 1^{er} du titre II du code du sport** et des articles 06 et 07 des statuts

TITRE VIII

3^{ème} §

Tout renouvellement annuel de licence pour être valable devra comporter le visa et le cachet d'un médecin attestant l'aptitude à la pratique de la pêche sportive (article 8 du règlement médical).

REGLEMENT MEDICAL

CHAPITRE II

Article 8

Conformément à l'article 3622-2 du nouveau code de la santé publique, la participation aux compétitions **officielles ou autorisées de la FFPSC** est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition qui doit dater de moins d'un an.

Les modifications aux statuts, règlements intérieur et médical de la FFPSC sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée générale .

Pour les GN CARPE, TRUITE, les CR, CD et Clubs, les statuts devront être modifiés de façon à faire référence **au code du sport et non plus à la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984**. Ces modifications aux statuts devront être approuvées par les assemblées générales respectives ; les statuts modifiés devront être adressés à la FFPSC, aux directions départementales et régionales DDJS et aux préfectures.

Règlements officiels et des championnats

Notre Président rappelle que des modifications ont été apporté à nos règlements officiels et des championnats lors de la réunion du 25/11/2006 par le Comité Directeur. Pour rappel voir ci-dessous :

RAPPEL DES MODIFICATIONS

REGLEMENT OFFICIEL

ARTICLE 07 : - La carte licence complète (carte avec photo d'identité + volet annuel comprenant le certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive + éventuellement pour les catégories minimes, cadets, juniors, féminines, vétérans et handicapés le certificat médical de surclassement est obligatoire pour pouvoir disputer les épreuves officielles, les matches, les championnats organisés par les structures de la FFPSC ... **Sa présentation obligatoire doit être exigée** avant toute épreuve ou concours par les responsables des clubs, des CD, des Comités Régionaux et ceux du Comité Directeur de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup. Au début d'une épreuve, tout pêcheur qui ne sera pas en mesure de présenter sa carte licence avec le volet annuel attesté par son médecin ne pourra participer à ladite épreuve.

Ne sont pas considérés comme des épreuves officielles les concours autres que ceux figurant sur les calendriers des comités départementaux et régionaux. Seuls les concours figurant sur les calendriers des CD ou CR pourront être retenus pour le classement d'un critérium ou permettre l'accès aux divisions départementales.

ARTICLE 13 : - En dehors de l'aide pour le transport du matériel **et de la préparation des esches et des amorces avant le contrôle et en dehors des rings**, les concurrents ne devront recevoir aucune aide pour la préparation du matériel et pendant la pêche. Toutefois en cas de blocage ou de casse de sa canne, un pêcheur pourra palier à ces ennuis en demandant l'aide d'un commissaire ou d'un responsable de l'organisation de cette épreuve pour débloquer les éléments collés ou pour remplacer une canne ou des éléments de canne.

Exception sera faite pour les handicapés qui peuvent prétendre à l'aide d'un auxiliaire ; Si tel est le cas, le pêcheur handicapé devra présenter aux organisateurs une attestation qui précisera les différentes possibilités d'intervention de l'auxiliaire ; cette attestation, suivant modèle joint, devra être délivrée et signée par le vice-président délégué de la commission "HANDICAPES" de la FFPSC

ARTICLE 21 : - Les quantités d'esches et d'amorces sont fixées par les organisateurs et ou la FFPSC. En aucun cas, ces maximum autorisés ne devront être dépassés.

Le pêcheur aura obligation de présenter au contrôle les quantités d'esches et d'amorces prévues au programme ; en cas de dépassement, le pêcheur sera sanctionné (§ 3 du barème des sanctions). Les esches destinées à l'hameçon devront également être présentées au contrôle.

ARTICLE 25 : - Les prix de clubs et les challenges seront disputés par des équipes représentatives de cinq pêcheurs par club. Ces cinq pêcheurs seront désignés à l'avance. Le classement s'effectuera par l'addition des places des trois premiers classés de chaque équipe. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les équipes concernées seront départagées par le plus grand total des poids réalisés par les 3 premiers classés de chaque équipe ; En cas d'égalité de poids, les équipes seront départagées par le plus gros poids individuel et ainsi de suite. Les clubs auront la faculté d'engager deux ou trois équipes (A.B.C), mais dans ce cas, seule l'équipe classée première pourra prétendre participer au classement.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET GRANDES EPREUVES

Article 08 - Dans tous les cas de figure, tout concurrent non partant et donc forfait, quel que soit le motif, descendra automatiquement dans la division inférieure. Seuls pourront être maintenus dans la division où ils se trouvent, soit les pêcheurs sélectionnés par la FFPSC pour disputer des épreuves officielles internationales soit les pêcheurs retenus par leur club pour disputer des championnats mondiaux. Il est bien entendu que les forfaits non motivés seront suivis d'une pénalisation de un an et le pêcheur concerné devra repartir à zéro. Il en sera de même pour tout pêcheur situé dans un quelconque championnat qui ne reprendra pas de licence l'année suivante de son forfait ; ce pêcheur devra repartir à zéro au moment de la reprise éventuelle d'une licence

Article 19 - Les descendants de deuxième et de troisième divisions ainsi que les forfaits excusés sont équitablement répartis dans les deux groupes de troisième division et dans les six groupes des promotions (priorité au classement et ensuite les forfaits excusés).

Article 35 - Le classement général s'obtient par l'addition des points places des deux, trois ou quatre manches. En cas d'égalité de points places à l'issue des deux, trois ou quatre manches, les pêcheurs seront départagés par le plus gros poids total obtenu dans les deux, trois ou quatre manches. S'il subsiste encore des ex-æquo, ils seront départagés par le plus gros score réalisé dans une des manches et ainsi de suite (2^{ème} plus gros poids ...).

Article 41 - Le championnat de France des clubs se disputera en deux manches de trois heures ; les cinq secteurs seront composés de huitaines, neuvaines, dizaines, onzaines, douzaines, etc. et le classement sera fait par huitaines, neuvaines, dizaines, onzaines, douzaines, etc. Le classement de chaque équipe sera établi par addition des places obtenues par les cinq pêcheurs dans les deux manches. L'équipe totalisant le plus petit nombre de points « places » sera classée 1^{ère} et ainsi de suite. En cas d'égalité de points "places", les équipes concernées seront départagées par le plus grand total des poids réalisés par les pêcheurs d'une même équipe au cours des 2 manches. En cas d'égalité de poids sur les 2 manches, les équipes seront départagées par le plus gros poids individuel et ainsi de suite.

Article 44 – Exception faite des épreuves et championnats corporatifs et de la coupe de France « VETERANS » (moulinet interdit), tous les championnats nationaux et épreuves nationales, se pratiquent en pêche mixte (cannes au coup et cannes avec moulinet) et la longueur maximum des cannes est la suivante :

- seniors : 13,00 mètres
- juniors, féminines, handicapés, vétérans et corporatifs : 11,50 mètres
- cadets et minimes : 10,00 mètres
- cannes avec moulinets : 8,00 mètres et il n'y a pas de distance minimum de pêche
-

Article 48 – La coupe de France à la plombée se pratique au moulinet sans distance minimum de pêche et sans flotteur en deux manches de 4 heures. Toutes les techniques sont autorisées : swin feeder, quiver tip, swing tip, etc.

DATES LIMITEES DE PRISE DE LICENCES (calcul des ristournes et participation aux championnats)

Article 54- Pour les championnats « jeunes » et « vétérans », les calculs sont établis avec les licences enregistrées au fichier central le 30 avril et pour les autres championnats le 30 mai de l'année en cours

Les ristournes sont attribuées pour les licences enregistrées au fichier central avant le 30 juin de l'année en cours.

STATISTIQUES

Les statistiques sur la FFPSC durant les dix dernières années sont projetées sur écran et commentées. Nous vous invitons à visiter le site de la FFPSC et les comparer. (Pour aller voir les statistiques, cliquez sur AG Ordinaire).

INTERVENTION

Monsieur BOUCHERY adjoint à l'environnement ayant d'autres obligations , notre Président lui passe la parole. Celui-ci remercie la Fédération d'avoir choisi GRAVELINES pour notre assemblée générale et remet un cadeau souvenir de la Ville à notre Président, il retrace un peu les avantages de la ville de GRAVELINES notamment en faveur du sport. C'est ainsi qu'un bassin d'aviron est en cours de construction et que celui-ci sera également mis à disposition des pêcheurs de compétition. Monsieur BOUCHERY nous quitte sous les applaudissements.

VETERANS

Jackie DUPUIS donne des explications sur les décisions qui ont été prises par le Comité Directeur concernant la coupe de France et le championnat Vétérans.

COUPE DE FRANCE A LA PLOMBEE

Au cours de sa réunion des 26 et 27 janvier 2007, le Comité Directeur a décidé la création d'une coupe de France à la plombée sans flotteur.

INTERVENTION

La parole est donnée à Monsieur Patrick RODIER inspecteur de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports qui félicite notre Fédération pour son excellente gestion et son attitude volontariste en créant la licence découverte. Il engage ensuite un débat assez compliqué au niveau des diplômes et la création d'emplois. Notre ami Jean Pierre MISSERI qui connaît ce sujet sur le bout des doigts se permet de lui signifier son désaccord sur de nombreux points. Monsieur RODIER est obligé de nous quitter devant se rendre à une autre manifestation.

INTERVENTION DE BRUNO CATTEZ

Bruno CATTEZ a souhaité faire la présentation d'un projet jeunes à l'AG, requête que nous avons volontiers acceptée . Voici le contenu de son intervention :

Avenir de la pêche de compétition....

Nous sommes nombreux à nous interroger sur l'érosion du nombre de pêcheurs et de celle du nombre de licenciés en particulier.... La pêche de compétition est jugée actuellement comme peu attractive notamment chez les jeunes. De nombreuses écoles de pêche existent et les objectifs qu'elles cherchent à atteindre diffèrent selon les structures dont elles dépendent : AAPPMA, Clubs de compétition ect... Ma réflexion concernera plus particulièrement la compétition.

La pêche de compétition est aujourd'hui reconnue comme discipline sportive. A l'instar des autres activités sportives, elle devrait, au niveau des clubs, recruter un maximum de jeunes, les préparer à la compétition et les mettre en situation de compétition.

Si nous prenons l'exemple d'un sport collectif quelconque, le schéma est on ne peut plus simple : le jeune prend une licence, participe aux entraînements en semaine et à des compétitions le week-end, compétitions très localisées géographiquement....

Dans ces sports très médiatiques, pour une année de naissance donnée, la demande est très forte à l'entrée et les effectifs s'effritent lorsque les jeunes grandissent.... Beaucoup d'appelés et moins d'élus ...

En matière de pêche ; hormis les championnats et quelques concours jeunes, tous individuels et souvent géographiquement éloignés, rien de tout cela ! On fait en outre pêcher dans les concours dominicaux (parce qu'il n'y a rien d'autre) les jeunes avec les adultes... (ce qui constitue un non sens...)

Pourquoi alors ne pas réfléchir à un schéma différent tant sur le plan du recrutement que celui de la formation avec pour pilier de cette nouvelle forme d'organisation les clubs ?

Comme dans les autres sports, les clubs auraient pour missions :

- 1 – de recruter et former (en théorie et en pratique) = entraînements.
- 2 – D'organiser, selon un calendrier, des rencontres interclubs le samedi après-midi avec (matches A/R). Aucune dotation dans ces épreuves, pas de mise, un trophée pour l'équipe gagnante sur l'ensemble des rencontres... Matériel, amorce et esches étant mis à disposition par les clubs pour leurs licenciés...

Gommés tous les inconvénients éternellement évoqués ! coût du matériel, des déplacements, les parents doivent suivre... L'esprit d'équipe constituerait une valeur dominante... (les épreuves individuelles ne disparaissant pas pour autant...)

On m'objectera bien entendu qu'il faut des bénévoles et des moyens dans les clubs.... Mais trouver des éducateurs, des moyens matériels pour fonctionner, couvrir les frais de déplacement ne constituent-ils pas les préoccupations quotidiennes des associations sportives en général ? Le mouvement sportif, les collectivités territoriales peuvent pourvoir, sous forme de subventions, aux besoins engendrés par de telles structures.

Peut-être suis-je utopiste, mais cela valait la peine d'y réfléchir...

PROPOSITION DE REGLEMENT

CHAMPIONNAT INTER CLUBS JEUNES

DISPOSITIONS GENERALES

D'une manière générale ce sont les dispositions du règlement de la FFPSC qui s'appliquent sauf pour les points spécifiques ci-dessous.

La rencontre se déroule en autant de rencontres qu'il y a de clubs inscrits : chaque club se verra donc confier l'accueil et l'organisation d'une rencontre.

Il est possible, selon le nombre de clubs, d'organiser une série de rencontres « aller » en avril-juin et une autre « retour » en septembre.

Le classement général de ces rencontres sera établi en additionnant les points places de chaque club à chaque rencontre. En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées à la meilleure place, puis au poids. Un club qui est forfait à une rencontre marque un nombre de points égal au nombre de clubs présents + 3 points.

LES RENCONTRES

1 – L'inscription aux rencontres implique de fait l'acceptation du présent règlement

2 – La rencontre est ouverte à tous les clubs licenciés FFPSC d'une zone à déterminer

3 – Les clubs ne pourront inscrire qu'une équipe, celle-ci pouvant comporter un nombre illimité de jeunes ? garçons et filles, licenciés à la FFPSC. Les jeunes inscrits ne devront pas avoir atteint leur ? anniversaire en 200... (problème des âges et catégories, il faudra fixer un minimum)

4 – Chaque équipe devra être composée au minimum de 3 ? 4 ? jeunes.

5 – Les jeunes seront équitablement répartis dans trois ou quatre groupes disposés en ligne.

Au sein de chaque groupe un classement au poids, permettra d'attribuer à chaque jeune les points correspondant à sa place. Exemple : un jeune qui fait cinquième de son groupe marquera 5 points. En cas d'égalité de poids, les ex-æquo marqueront le même nombre de points, les suivants marqueront un nombre de points déterminé ainsi : place des ex-æquo + nombre d'ex-æquo.

Exemple/ 3 jeunes totalisent 1 kg 250, dans le même groupe, au niveau de la quatrième place. Ces trois jeunes marquent 4 points, le suivant immédiat marquera 7 points.

6 – Le classement de chaque rencontre sera réalisé en additionnant les points places obtenus par les 3 ou 4 meilleurs jeunes de chaque équipe (sans alterner les groupes). L'équipe victorieuse sera celle qui totalisera donc le moins de points. En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées au poids.

7 – Les cannes seront limitées à 8 mètres 50, le moulinet interdit. L'amorce mouillée et tamisée est limitée à 5 litres, les esches limitées à ¼ de litre.

8 – Les rencontres dureront 1 heure 30 et se dérouleront le samedi après-midi

9 – Les ailes seront systématiquement attribuées par tirage au sort à deux membres de l'équipe qui accueille la rencontre.

10 – Il sera possible d'utiliser des grilles permettant de répartir de manière équitable les concurrents dans les groupes ?

11 – Chaque club sera représenté par un délégué adulte qui présentera les licences avant chaque rencontre. Les organisateurs s'assureront que les concurrents soient installés en toute sécurité, toute autre forme d'aide sera interdite.

Il n'y aura aucun classement individuel, ni mise, ni lot. Les équipes seront récompensées à la fin du critérium (modalités à définir).

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur RINGOT maire de GRAVELINES étant arrivé, la parole lui est immédiatement donnée. Celui-ci nous rappelle les attraits et avantages que la Ville de GRAVELINES apporte aux associations sportives ainsi que les réalisations tel le nouveau plan d'eau (aviron) qui est en projet. Il met également l'accent sur la création d'une école de pêche accréditée par la ville de GRAVELINES avec création d'emploi. Il nous parle de multiples réalisations et invite notre Fédération à solliciter la ville pour organiser de grandes épreuves.

INTERVENTION DE JACKIE DUPUIS

RAPPROCHEMENT DES TROIS FEDERATIONS DE PÊCHE AGREES PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE , DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 17 janvier dernier, les trois fédérations que sont FFP Mer, FFPS mouche et lancer et la nôtre FFPS coup ont été convoquées au Ministère.

Cette réunion avait pour but le rapprochement des trois fédérations afin que dans un proche avenir il n'y ait plus qu'une seule fédération.

Notre interlocuteur nous a bien précisé que ce rapprochement était inéluctable ; pour le Ministère, il ne doit plus exister, dans les meilleurs délais, qu'une seule fédération regroupant toutes les disciplines de pêche sportive.

Ce sera la condition pour pouvoir bénéficier de la délégation sportive et des aides financières du Ministère.

Cette future fédération pourrait s'appeler :

FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES ET RECREATIVES

La création de cette fédération des pêches sportives devra être validée par chacune des actuelles fédérations au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet.

Dans l'immédiat, il convient de mandater votre comité directeur pour mener les futures négociations de rapprochement, en préservant au mieux nos structures et notre fonctionnement sportif.

Dans cet esprit, j'ai proposé, hier, au CD de la FFPS et ce sous réserve de l'approbation de l'AG, la création d'une commission chargée de défendre les positions de la FFPS afin que ce rapprochement inévitable soit mené dans les meilleures conditions.

Bien évidemment, vous serez informés de l'évolution de ce rapprochement qui apportera, c'est une certitude, quelques bouleversements dans toutes les structures de notre fédération.

Merci de bien vouloir donner mandat à votre Comité Directeur pour engager les discussions avec le Ministère et les deux autres Fédérations Sportives de Pêche en vue du rapprochement des trois Fédérations.

L'AG, à l'unanimité donne mandat au Comité Directeur pour engager les discussions sur le rapprochement des trois Fédérations.

C'est ensuite notre ami Jean Claude POINSIGNON qui commenta le calendrier 2007 –voir ci-dessous :

CALENDRIER 2007

CHAMPIONNATS

<i>COUP</i>			
Promotion A	21/22 avril	76	Arques la Bataille
Promotion B	14 / 15 avril	60	Compiègne
Promotion C	14/15 avril	90	Botans vers Belfort en canal
Promotion D	28 / 29 avril	71	Chalon sur Saône – Saône
Promotion E	31 mars/ 1er avril	79	Niort – Parcours compétition

	Promotion F		24 / 25 mars	38	Serrières - Fleuve Rhône
	3ème Division nord		14 / 15 juillet	27	Vernon – Rivière Seine
	3ème Division sud		14 / 15 juillet	82	Montauban -canal Verlhaguet
	2ème Division		18 / 19 août	59	Région Lilloise
	1ère Division		22 / 23 sept	60	Compiègne- Rivière Oise
MOULINET					
	Promotion A		02 / 03 juin	50	Thorigny Sur Vire
	Promotion B		02 / 03 juin	59	Conde sur Escaut -Plan Chambaud L
	Promotion C		02 / 03 juin	68	Rixheim - canal grand gabarit
	Promotion D		02 / 03 juin	41	Trehet- nouveau plan d'eau fédéral
	Promotion E		02 / 03 juin	23	Guéret- Plan d'eau de Courtille
	Promotion F		02 / 03 juin	83	Rocquebrune- Lac de l'Aréna
	3ème Division nord		23 / 24 juin	95	Beaumont sur Oise - Rivière Oise
	3ème Division sud		23 / 24 juin	23	Felletin (Barrage des Combes)
	2ème Division		21 / 22 juillet	13	Istres – Etang de l'Olivier
	1ère Division		04 / 05 août	57	Creutzwald
JEUNES					
	Promotion W		07 / 08 juillet	60	Beaurepaire – étang
	Promotion X		07 / 08 juillet	42	Andrezieux Bouthéon – étang
	Promotion Y		07 / 08 juillet	56	Pontivy – Rivière le Blavet
	Promotion Z		07 / 08 juillet	34	Agde (Vias) canal
	Championnat JUNIORS		11 / 12 août	49	Montreuil Bellay- Rivière le Thouet
	Championnats MINIMES / CADETS		11 / 12 août	49	Montreuil Bellay- Rivière le Thouet
	Coupe de France des jeunes		25-août	28	Cloyes sur le Loir- Etang
	Championnat des CD Jeunes		26-août	28	Cloyes sur le Loir- Etang
FEMININ					
	2ème Division		16 / 17 juin	37	Chemille sur Indrois
	1ère Division		15 / 16 sept	21	Pagny la Ville - Canal à Grand gabarit
VETERANS					
	Promotion M		07 / 08 juillet	59	Armentières-Rivière la Lys
	Promotion N		07 / 08 juillet	70	Vesoul – Lac
	Promotion O		07 / 08 juillet	85	Vieillevigne
	Promotion P		07 / 08 juillet	23	Lavaveix Les Mines (rivière creuse)
	Coupe de France		14 / 15 avril	79	Niort
	Championnat 1ère division		18 / 19 août	86	Availles Limouzine
<u>GRANDES EPREUVES NATIONALES</u>					
	Clubs Inter régionaux	A	26 / 27 mai	53	Château Gonthier
		B	26 / 27 mai	78	Mantes la Jolie -Bassin d'aviron
		C	26 / 27 mai		Lorraine
		D	26 / 27 mai	21	Pagny la Ville
		E	26 / 27 mai		Aquitaine
		F	26 / 27 mai		Midi Pyrénées
	Club finale		30 juin / 1er juillet	79	Niort
	Championnat de France des CD		29-sept	44	Le Pellerin- Canal de la Martinière
	GRAND NATIONAL		30-sept	44	Le Pellerin- Canal de la Martinière
<u>CORPORATIFS</u>					
	Champ de France Individuel		28 / 29 juil	19	Seilhac – Etang
	Coupe de France		01-sept	59	Gravelines
	Championnat de France des Clubs		02-sept	59	Gravelines
<u>HANDICAPES</u>					
	Eliminatoire		16 / 17 juin	51	Pargny Sur Saulx
	1ère Division		01 / 02 sept	2	Laon - Etang Delaby

PECHE A LA PLOMBEE

Coupe de France

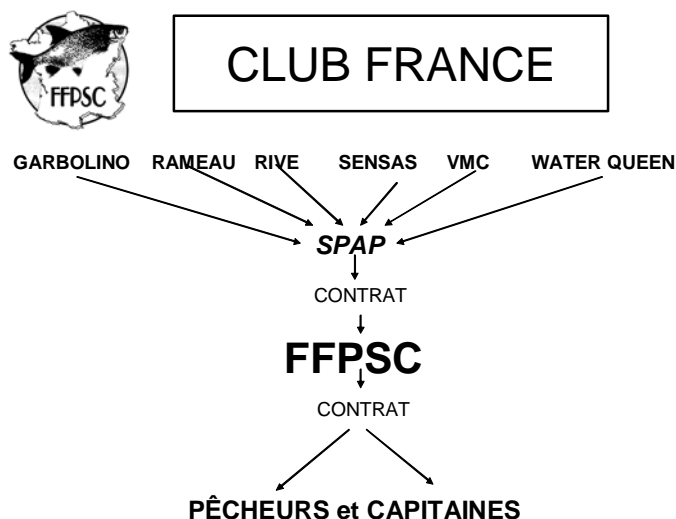
20 / 21 oct	86	AVAILLES-LIMOUZINE	
POUR INFORMATION			
SAPEL		34	MONTPELLIER
FESTIVAL DE L'HO	30 juin / 1 ^{er} juillet	94	CHOISY LE ROI
5 ^{eme} CHALLENGE Philippe SEMPEKY	7 octobre	71	MONTCEAU-les-MINES
GARBOLINO CUP	7 / 8 juillet	13	ISTRES
CHALLENGE SENSAS			
Demi-finale Ouest	14 octobre	28	CHATEAUDUN
Demi-finale Est	14 octobre	01	PONT DE VAUX
Demi-finale ouest	14 octobre	08	SEDAN
Demi-finale ouest	14 octobre	34	VILLENEUVE-LES -BEZIERS
FINALE	27 / 28 octobre	34	VILLENEUVE-LES -BEZIERS

ASSEMBLEE GENERALE FFPSC : dimanche 27 janvier 2008

INTERVENTION DE HENRI DUROSIER CAPITAINE DE L'EQUIPE DE FRANCE SENIORS

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Nous allons profiter de cette A.G. pour vous donner quelques informations sur le Club France et tout d'abord, comment fonctionne-t-il ?



La création du Club France remonte à 1981. L'objectif était de donner à l'équipe de France les moyens matériels et financiers permettant d'aborder dans de bonnes conditions les matchs et le championnat du Monde.

Un contrat lie les 2 parties concernées :

- Le SPAP qui est un groupement de fabricants de matériel de pêche français.
- La FFPSC.

Le SPAP verse une subvention annuelle à la FFPSC et attribue à chaque pêcheur une dotation de matériel.

En contrepartie, les fabricants adhérents au SPAP peuvent utiliser à des fins commerciales les résultats de l'équipe de France.

Un autre contrat lie les pêcheurs avec la FFPSC. Dans ce contrat, ils s'engagent, entre autre, à utiliser dans les épreuves internationales le matériel mis à leur disposition.

La partie administrative étant posée, comment fonctionne le côté sportif ?

Deux capitaines sont choisis, après appel de candidature, par le Comité Directeur de la FFPSC.

Douze pêcheurs titulaires sont sélectionnés tous les ans. Une réserve est également constituée.
Le choix appartient à un comité de sélection constitué des 2 capitaines et du président de la FFPSC.
Le Club France est constitué fin novembre pour l'année suivante.

CLUB France

CRITERES de SELECTION

- **1-A Partir du championnat de France 1^{ère} division « mixte »**
- Avoir disputé cette division « mixte » 2 fois dans les 4 dernières années.
- **2-A Partir du championnat de France 1^{ère} division « moulinet »**
- A) Avoir disputé la 1^{ère} division « moulinet » 2 fois dans les 4 dernières années.
- B) Avoir disputé une division « mixte » 2 fois dans les 4 dernières années.
- C) Parmi ces 2 fois en division nationale « mixte » dans les 4 dernières années ,avoir disputé au moins 1 fois le championnat de 1^{ère} ou 2^{ème} division « mixte ».
- Les pêcheurs concernés devront fournir chaque année un palmarès faisant apparaître tous les concours disputés sous le règlement FFPSC et faire ressortir les 12 meilleurs

Pour entrer au Club France, comment ça marche ?

Les critères de sélection sont basés sur la participation aux championnats de France open et moulinet. Les pêcheurs entrant dans ces critères de sélection

matérialisent leur candidature par l'envoi de leur palmarès de l'année écoulée.

Le Club France et sa réserves constitués, j'envoie à tous les pêcheurs un imprimé sur lequel figure la liste des matchs et championnats de l'année à venir. Chacun me retourne ensuite ce document retourné après avoir choisi lui-même, pour chaque épreuve, s'il souhaite y participer ou non.

Les diverses équipes sont constituées après retour de ces informations.

Pour les championnats d'Europe et du Monde, la meilleure équipe possible est constituée. La polyvalence est exigée. Ces pêcheurs vont être confrontés à des situations multiples et variées. Ils doivent être capables de pratiquer tous les types de pêche, de la roubaisienne au moulinet en passant par l'ablette ou les petits poissons.

Les autres matchs servent à préparer l'avenir en confrontant nos pêcheurs à des conditions de pêche très différentes de celles rencontrées chez nous. Ils vont ainsi acquérir l'expérience nécessaire pour affronter les grands rendez-vous.

Notre équipe s'en sort d'ailleurs plutôt bien, même si elle réalise parfois, comme tous ses adversaires, quelques contre-performances. Pour être fort, il faut être organisé.

Comment préparons-nous un championnat d'Europe ou du monde ?

Pour ces 2 grands rendez-vous, l'équipe de France est composée de 14 personnes ayant chacune un rôle bien précis :

- 2 membres du comité directeur de la FFPSC qui assurent tout ce qui peut être intendance autour du groupe. Leur travail est important puisqu'ils doivent veiller à ce que le reste de l'équipe n'ait à se préoccuper que de la pêche. Je profite de cette intervention pour remercier tous ceux qui ont assumé cette fonction, ils l'ont toujours bien fait en assurant aux autres le confort maximum. Par exemple, après chaque entraînement, les pêcheurs n'ont qu'à sortir de leur box de pêche pour trouver un repas servi derrière eux, sur une table. C'est en plein air, ou sous un barnum monté dans la matinée, ou dans le camion Sensas, mais rien ne manque, même pas le café.

- 6 pêcheurs dont un remplaçant qui est désigné bien avant le départ pour le championnat.

- 4 accompagnateurs qui sont de préférence des pêcheurs du Club ou de la réserve et qui ont un rôle bien précis, on va y revenir.

- 2 capitaines sur le rôle desquels nous reviendrons également.

Comment se passent les 5 jours d'entraînement qui précèdent le championnat?

Les 6 pêcheurs pêchent, y compris le remplaçant qui peut être amené à rentrer lors de la 2^{ème} manche du championnat. Ce dernier étant connu à l'avance, il n'y a pas de situation de concurrence et le seul objectif à prendre en compte est la préparation commune qui doit mener à un bon résultat de l'équipe.

Les 4 accompagnateurs sont chargés d'aider ceux qui pêchent et de récupérer le maximum d'infos auprès des autres équipes qui s'entraînent en même temps que nous.

Le lundi, au cours du premier entraînement, chacun pratique un peu comme il le sent par rapport aux renseignements fournis ou récoltés sur le parcours. Une première analyse est réalisée tous ensembles le jour même.

Ensuite, chaque jour, le groupe fait évoluer les essais en fonction des observations de tous.

Ca se passe au cours d'une réunion quotidienne où chacun donne son sentiment sur ce qu'il a fait, et les améliorations qui peuvent être apportées. Les accompagnateurs expliquent ce qu'ils ont vu faire chez les autres équipes et les résultats qu'elles ont obtenus. Les choix de pêche du lendemain sont alors arrêtés tous ensembles.

Championnats D'Europe et du monde 2001 – 2006

Les résultats des 5 meilleures Nations

Chpts	Angleterre		Belgique		France		Hongrie		Italie	
	Europe	Monde	Europe	Monde	Europe	Monde	Europe	Monde	Europe	Monde
2001	2	1	3	13	5	2	9	8	1	3
2002	5	4	1	3	2	7	11	5	4	6
2003	1	5	6	4	2	3	4	1	13	8
2004	1	2	6	6	3	1	2	3	4	8
2005	2	1	7	2	5	4	11	3	3	5
2006	3	1	1	8	2	11	13	3	11	2
Total	14	14	24	36	19	28	50	23	36	32
E+M	28		60		47		73		68	

1 - ANGLETERRE 28 Pts

4 – ITALIE 68 Pts

2 - FRANCE 47 Pts

5 – HONGRIE 73 Pts

3 – BELGIQUE 60 Pts

« Ces 5 Nations Totalisent 30 podiums / 36 »

Vous avez ci-dessus les résultats, dans chaque championnat, des 5 nations qui ont réalisé les meilleures performances sur cette période allant de 2001 à 2006.

On peut voir que les anglais survolent la situation mais que la meilleure équipe ensuite, c'est bien l'équipe de France :

Le total des places réalisées dans ces 12 championnats (il y en a 2 par an) est de 28 pour l'Angleterre, 47 pour la France, 60 pour la Belgique, 68 pour l'Italie et 73 pour la Hongrie.

Ces 5 nations totalisent 30 podiums sur les 36 possibles.

L'Angleterre est montée 9 fois sur l'une des 3 marches, la France 7 fois, la Belgique et la Hongrie 5 fois, l'Italie 4 fois.

Ce tableau n'est pas une vue de l'esprit, c'est la réalité des résultats de notre équipe nationale et du travail réalisé par les pêcheurs et les dirigeants. Notre action n'est pas ponctuelle mais s'inscrit dans la durée, ce bilan en est la preuve.

Ci-dessous la composition du Club France 2007 et de sa réserve.



Club France 2007



- Philippe CAPOULADE
- Fabien CARRARA
- Diégo DA SILVA
- Didier DELANNOY
- Alain DEWIMILLE
- Christophe GAZANOIS
- Éric LUBIN
- Jacky MARDELE
- Benoît PELLEGRINO
- Stéphane POTELET
- Pierre Louis RENAULT
- Jérôme VASSEUR

– RESERVE Club France –

- Hervé BIEBER
- Bruno CHAMBRIN
- Bruno CHAUVEAU
- Thierry DUTAUZIA
- Marc GROSSI
- Paul Louis LAFONT
- Stéphane LINDER
- Ronny VURPILLOT

Matches et Championnats 2007

- Début de saison, lieu à définir :
- France Portugal (sous réserve)
- 11 au 16 avril Italie France (PESCHIERA Italie Fleuve Mincio)
- 16 au 22 mai CCE à San Dona di Piave (Italie au nord-est de Venise) Canal Brian
- 17 au 25 juin Chpt d'EUROPE à Novi di Modena (canal Cavo Lama Italie province de Modena)
- 2 au 10 septembre Chpt du Monde (Vélence HONGRIE)

Pour terminer, je tiens à remercier le comité directeur de la FFPS et son président Jackie DUPUIS pour m'avoir permis de réaliser cette intervention. Je remercie également Jean-Michel GRIGNON qui m'a apporté l'assistance informatique nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE JEAN-PIERRE MISSERI CAPITAINE-ADJOINT

Quelques précisions

- Apporter quelques explications sur mon rôle, ma fonction
- Je ne suis pas le capitaine, j'ai accepté cette fonction par souci de progression de notre Fédération de notre équipe seniors et pour essayer de redonner calme et sérénité à notre équipe.
- Mon rôle premier, favoriser la transparence et la communication entre la FFPSC et le Capitaine, le capitaine et les pêcheurs, la presse, mais sans jamais isoler le capitaine.
- Transmettre certaines doléances et régler les problèmes qui peuvent exister entre des pêcheurs ou Dans la vie communautaire.
- Bien vérifier à l'application des directives et à sa compréhension.
- Favoriser le développement du climat de confiance entre le staff et les pêcheurs et préparer l'avenir par l'application de règles précises acceptées de tous qui sont les fondements d'une équipe évoluant en pleine sérénité et solidarité.

Jean Pierre MISSERI intervient pour donner la composition de L'équipe de France féminine et les présélectionnés pour le stage « Espoirs »:

FEMININES

Isabelle HAWRYHUK	CD 83
Coralie CHENAIS	CD 28
Dominique MISSERI	CD 45
Valérie NADAN	CD 21
Emmeline BROCARD	CD 28
Marie Lise GAROT	CD 71

ESPOIRS

Fabien PERES	CD 41	Antoine SEKLI	CD 82
Maxime LEROY	CD 62	Louis COSTE	CD 13
Coralie CHENAIS	CD 28	Romain ESPINO	CD 38
Batiste COURTELLEMONT	CD 78	Jérémy PERRIN	CD 01
Thomas DELAGE	CD 45	Jérémy ANDRE	CD 25
Antoine GAVAZZI	CD 82	Régis RIVALIN	CD 44

Jean-Michel GRIGNON donne la liste des « Jeunes » retenus pour le stage de Pâques 2007 à CHEMILLE/INDROIS du 06 avril 14 heures au 09 avril 15 heures .

Julien NIVALLE	CD 59	Jérémy RAVON	CD 44
Frédéric FOURMY	CD 50	Damien AUBILAT	CD 82
Kévin OSTAN	CD 24	Jules HACHE	CD 59
Maxime WATRAIN	CD 59	Brandon GUEUDIN	CD 62
Grégory CORNUT	CD 44	Alexandre CAUDIN	CD 52
Maxime DUCHESNE	CD 28	Jordan DAMAY	CD 02
Kévin RAGU	CD 45	Ludovic ROCHER	CD 86

Jean Pierre MISSERI reprend la parole afin de donner quelques explications sur les arbitres et les écoles de pêches :

COMMISSION ECOLES DE PECHE – ARBITRES – FORMATIONS

ARBITRES

Alain LEMARE suit de près le fichier des arbitres et me communique les manques. Je vais effectuer les relances auprès des CD où il n'existe aucun arbitre.

Il y a quelques années la charte des arbitres a été adoptée en AG, il faut s'en référer. Le petit fascicule sur les règlements officiels facilite la connaissance de la réglementation et son application.

Comme les autres années, j'envoie aux présidents de CR ou CD après accord du président de CR des questionnaires afin de valider de nouveaux arbitres.

Je ne répondrais pas individuellement à un bilan de CD ou CR. Il faut présenter des vœux pour l'amélioration ou la modification de la charte.

ECOLES DE PÊCHE

Nous avons cette année, sans la subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les écoles de pêche et les formations, aidé les écoles qui en avaient fait la demande. En 2007, même si le Ministère ne nous aide pas pour les écoles de pêche et à la vue des finances positives cette année, nous reconduirons nos subventions. Vous pouvez par le biais du CNDS obtenir pour vos écoles des subventions beaucoup plus intéressantes que celles attribuées par notre Fédération. Il faut être agréé et constituer un dossier, c'est contraignant mais rentable.

FORMATIONS

Finalisation du spécifique pêche au coup et carnassiers, débit du stage avril 2007 à AHUN. J'interviens 8 jours pour les modules pêche au coup.

Nous pensons l'étendre en 2008 avec une partie supplémentaire sur la pêche en mer et son environnement.

Une mise en place au CR Centre, grâce aux aides de la DRDJS, d'un stage pour les jeunes compétiteurs afin de les faire progresser et les motiver pour l'avenir. Ce stage a pour but de servir de référence pour l'ensemble de nos CR : c'est aussi un tremplin pour l'obtention de subventions. Nous pouvons vous communiquer pour ceux que cela intéresse le plan de travail. Les intervenants pour ce stage sont DESQUE J, LUBIN E, LICHOUX G, MISSERI JP aidés par d'autres membres des différents clubs France, comme PERES F, CHENAIS C, MISSERI D.

En région centre, nous savons que nous allons le continuer et le développer car nous pouvons faire la même chose avec les adultes.

Jean DESQUE prit la parole pour remercier Henri DUROSIER pour ces explications et apporta à son tour confirmation de l'excellent esprit qui règne au sein de l'équipe de France depuis de très nombreuses années. Il apporte également son soutien et celui de la firme Sensas à la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup. Il récapitula l'historique des challenges SENSAS en citant les différents clubs vainqueur du challenge SENSAS depuis sa création.

Notre Président remis le souvenir de la FFPSC à Philippe HORNAIN président du CD 59 et à Thierry CHOMBART compétiteur mais aussi directeur commercial pour le Sportica de Gravelines . Avant de clôturer la séance, le Président félicita le secrétaire Général Michel BONCQUET pour l'attribution de la Médaille d'Argent « Jeunesse et Sports » au titre de la promotion du 01/01/2007.

Il est 13 heures 15 lorsque notre Président lève la séance et invite l'assemblée à prendre le vin d'honneur offert par la ville.

Jackie DUPUIS

Michel BONCQUET

Edmonde VILAIN

Président

Secrétaire général

Secrétaire adjointe